

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 91

publié le 16 juillet 2020

Table des matières

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) : séance plénière à distance - jeudi 25 juin 2020

- Organisation de délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial du Cnam (point 1).....5
- Questions financières, budgétaires, comptables : comptes financiers 2019 de la Fondation (point 5-1).....6
- Questions financières, budgétaires, comptables : admissions de créances en non-valeur (point 5-3).....7
- Questions financières, budgétaires, comptables : état d'annulation technique de prise en charge de facturations (OPCA) pour absence de pièces justificatives (point 5-4)8
- Questions financières, budgétaires, comptables : remises gracieuses (point 5-5).....9
- Questions financières, budgétaires, comptables : modification de la structure budgétaire (point 5-6)..... 10
- Questions financières, budgétaires, comptables : débat d'orientation budgétaire (point 5-7) . 11
- Questions financières, budgétaires, comptables : budget rectificatif (point 5-8) 12
- Règles de remboursement d'usager dans le cadre de l'état sanitaire d'urgence lié à la crise du Covid-19 – Modification de la délibération du 16 décembre 2019 (point 5-9) 15
- Questions financières, budgétaires, comptables : refonte de la politique tarifaire du Cnam (suppression du droit de base) (point 5-10) 16
- Questions financières, budgétaires, comptables : répartition de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) (point 5-11)..... 17
- Questions financières, budgétaires, comptables : accès des stagiaires et apprentis à la restauration sociale de l'établissement (point 5-12) 18
- Questions liées aux ressources humaines : proposition de création de six chaires par l'assemblée des chaires (avis conforme) (point 6.1)..... 19
- Transfert de supports d'emplois pour « l'INSEAC » (point 6-2)..... 20
- Questions liées aux ressources humaines : définition de critères pour projet de congé pédagogique (point 6-3) 21
- Questions liées aux ressources humaines : procédure d'attribution de l'éméritat (point 6-4).. 22
- Projets immobiliers, conventions : engagement du Cnam dans le cadre du projet immobilier concernant l'Intechmer (point 7-1)..... 23
- Projets immobiliers, conventions : convention « Synergie II » (point 7-2)..... 24
- Projets immobiliers, conventions : schéma pluriannuel de stratégie immobilière (point 7-3)... 25

- Projets immobiliers, conventions : convention « Ingénieurs 2000 » (point 7-4)..... 26
- Création d'une équipe de recherche « Sécurité & défense » (point 8)..... 27

Décision émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n°2020-31 AG du 8 juillet 2020 portant rectification d'erreurs matérielles dans les décisions n°2020-15 AG du 19 juin 2020 et n°2020-19 AG du 3 juillet 2020 29

Délibérations émanant de l'assemblée des chaires du mercredi 24 juin 2020

- Organisation de délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial du Cnam (point 2)..... 32
- Election du bureau de l'assemblée des chaires (président, vice-président, secrétaire) (point 3) .. 33
- Proposition de création d'une chaire (point 4.1) 34
- Proposition de création d'une chaire (point 4.2) 35
- Proposition de création d'une chaire (point 4.3) 36
- Proposition de création d'une chaire (point 4.4) 37
- Proposition de création d'une chaire (point 4.5) 38
- Proposition de création d'une chaire (point 4.6) 39

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) :
séance plénière à distance - jeudi 25 juin 2020**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

1. Organisation de délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial du Cnam

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité les modalités d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges ainsi que les modalités selon lesquelles des tiers peuvent être entendus par le collège qui suivent, dans le cadre de l'organisation de délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial du Cnam. Ces modalités s'appliquent en lieu et place des précédentes qui auraient été approuvées antérieurement, en particulier par certains collèges du Cnam.

L'enregistrement de la visioconférence est assuré par la fonctionnalité correspondante de l'outil Teams d'office 365 dont dispose le Cnam établissement public. L'activation de l'enregistrement est réalisée en début de séance par le président de l'instance concernée.

L'enregistrement est téléchargé et conservé dans un dossier informatique du service administratif qui suit l'instance concernée. L'enregistrement est ensuite immédiatement supprimé de l'outil Teams par le président de l'instance concernée. La conservation de l'enregistrement dans le dossier informatique du service administratif qui suit l'instance, dure jusqu'à l'approbation au cours de la séance suivante du compte rendu de séance en résultant, ou de tout document qui en tient lieu.

Les débats et les échanges sont retranscrits par le secrétaire de séance ou un prestataire extérieur selon les standards habituels.

Le tiers invité par le président de l'instance concernée, n'assiste via l'outil Teams qu'au point de l'ordre du jour qui l'intéresse. Son « audition » en séance peut aussi se concrétiser au moyen d'une contribution écrite, qui est portée à la connaissance des membres. Dans ce cas, le président veille à établir un contact direct avec ce tiers pour échanger en séance à distance en cas de questions de membres.

Fait à Paris, le - 3 JUL. 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

le conservatoire national des arts et métiers
tél 33 (0)1 40 27 22 17

292 rue Saint-Martin

75141 Paris Cedex 03
dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-1. Questions financières, budgétaires, comptables : comptes financiers 2019 de la Fondation

Par 26 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve les comptes 2019 de la Fondation du Cnam.

Fait à Paris, le - 3 JUL. 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-3. Questions financières, budgétaires, comptables : admissions de créances en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 42 569.66€ TTC.

Pour ampliation

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-4. Questions financières, budgétaires, comptables : état d'annulation technique de prise en charge de facturations (OPCA) pour absence de pièces justificatives

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition d'annuler des facturations non-exigibles sur les dossiers OPCA jointes en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le - 30 JUIN 2020

Pour ampliation



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Annexe 2 : Annulation technique de prise en charge de facturations non-exigibles, effectuées sur des dossiers forclos ou incomplets

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-5. Questions financières, budgétaires, comptables : remises gracieuses

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité les remises gracieuses des créances qui figurent en annexe de la présente délibération, pour un montant de 4 225,94 euros.

Fait à Paris, le - 30 JUIN 2020

Pour ampliation



Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Annexe 3 : Propositions de remises gracieuses sur trop-perçus sur rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-6. Questions financières, budgétaires, comptables : modification de la structure budgétaire

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la modification de l'architecture budgétaire et comptable à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- création d'un service opérationnel « Réseau de la réussite Vincent Merle » au sein du centre de responsabilité « Structures spécifiques » ;
- création d'un service opérationnel « INSEAC » au sein du centre de responsabilité « Structures spécifiques ».

Fait à Paris, le - 3 JUL. 2020

Pour ampliation



Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-7. Questions financières, budgétaires, comptables : débat d'orientation budgétaire

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve, par 26 voix « pour » et 2 voix « contre », les orientations et les axes stratégiques qui structurent le projet de budget 2021 ainsi que la procédure interne d'élaboration du budget proposés, tels qu'ils figurent dans le document relatif au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-8. Questions financières, budgétaires, comptables : budget rectificatif

Le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité le budget rectificatif 1 pour l'année 2020 de l'établissement :

Pour le budget agrégé de l'établissement :

- *Augmentant pour l'établissement agrégé les autorisations budgétaires :*
 - Un plafond d'emploi : 5 emplois équivalents temps plein travaillés,
 - Des autorisations d'engagement pour 7 000 469 € dont :
 - 263 215 € personnel
 - 2 439 754 € fonctionnement
 - 4 297 500 € investissement
 - Des crédits de paiement pour 5 561 469 € dont :
 - 263 215 € personnel
 - 1 526 754 € fonctionnement
 - 3 771 500 € investissement
 - Des prévisions de recettes à 2 722 151 € dont :
 - 226 955 € SCSP
 - - 109 587 € autres financements de l'Etat
 - 3 246 331 € autres financements publics
 - - 415 731€ recettes propres
 - - 225 817 € recettes fléchées
 - Un solde budgétaire déficitaire de 2 839 318 €.
- *Après le budget rectificatif 1 2020, les autorisations budgétaires pour l'établissement agrégé sont :*
 - Un plafond d'emploi fixé à 1 717 emplois équivalents temps plein travaillés,
 - Des autorisations d'engagement à 173 084 192 € dont :
 - 119 298 434 € personnel
 - 40 161 869 € fonctionnement
 - 13 623 889 € investissement
 - Des crédits de paiement à 174 401 545 € dont :
 - 119 298 434 € personnel
 - 40 211 069 € fonctionnement

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

- 14 892 042 € investissement
- Des prévisions de recettes à 168 428 094 € dont :
 - 110 887 563 € SCSP
 - 284 035 € autres financements de l'Etat
 - 74 251 € Fiscalité affectée
 - 9 187 351 € autres financements publics
 - 43 863 596 € recettes propres
 - 4 131 298 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 5 973 451 €.

Les prévisions comptables suivantes :

- Un prélèvement sur la trésorerie de 5 516 658,06 €
- Un résultat patrimonial de 868 353 €,
- Une capacité d'autofinancement de 4 466 053 €,
- Un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 883 075 €.

Pour le budget de l'établissement principal :

- *Après le budget rectificatif 1 2020 les autorisations budgétaires pour l'établissement principal sont :*
 - Des autorisations d'engagement à 167 177 546 € dont :
 - 116 186 000 € personnel
 - 37 498 157 € fonctionnement
 - 13 493 389 € investissement
 - Des crédits de paiement à 168 494 899 € dont :
 - 116 186 000 € personnel
 - 37 547 357 € fonctionnement
 - 14 761 542 € investissement
 - Des prévisions de recettes à 161 942 602 € dont :
 - 110 887 563 € SCSP
 - 284 035 € autres financements de l'Etat
 - 74 251 € fiscalité affectée
 - 9 135 808 € autres financements publics
 - 37 429 647 € recettes propres
 - 4 131 298 € recettes fléchées
 - Un solde budgétaire déficitaire de 6 552 297 €.

Pour le budget du SACD CFA Cnam Ile de France :

- *Après le budget rectificatif 1 2020, les autorisations budgétaires pour le CFA Cnam Ile de France sont :*
 - Des autorisations d'engagement à 5 182 057 € dont :
 - 3 025 434 € personnel
 - 063 623 € fonctionnement
 - 93 000 € investissement
 - Des crédits de paiement à 5 182 057 € dont :
 - 3 025 434 € personnel
 - 2 063 623 € fonctionnement
 - 93 000 € investissement
 - Des prévisions de recettes à 5 840 458 € dont :
 - 51 543 € autres financements publics

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

- 5 788 915 € recettes propres
- Un solde budgétaire excédentaire de 658 401 €.

Pour le budget de la fondation du Cnam :

- Après le budget rectificatif 1 2020, les autorisations budgétaires pour la fondation du Cnam sont :
 - Des autorisations d'engagement à 724 589 € dont :
 - 87 000 € personnel
 - 600 089 € fonctionnement
 - 37 500 € investissement
 - Des crédits de paiement à 724 589 € dont :
 - 87 000 € personnel
 - 600 089 € fonctionnement
 - 37 500 € investissement
 - Des prévisions de recettes à 645 034 € (recettes propres)
 - Un solde budgétaire déficitaire de 79 555 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

Le président du conseil d'administration

Pour ampliation

Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-9. Règles de remboursement d'usager dans le cadre de l'état sanitaire d'urgence lié à la crise du Covid-19 - Modification de la délibération du 16 décembre 2009

Vu sa délibération du 16 décembre 2009, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité les modalités de remboursement suivantes :

- Pour les formations à titre individuel :
 - o Un « avoir avec remboursement » (nécessairement au prorata temporis) ou à un « avoir sans remboursement » avec rapprochement strictement sur 2020-2021, dès lors que le contrat a été conclu avant le 16 mars dernier.
 - o Pour les contrats conclus après le 16 mars, aucun avoir « avec ou sans remboursement » ne sera possible sauf pour les auditeurs argumentant d'une fracture numérique justifiant leur impossibilité de suivre des enseignements à distance.
- Pour les formations prise en charge par un tiers :
 - o L'annulation par le tiers financeur ne peut donner lieu à facturation d'un quelconque dédit et les absences de stagiaires ne peuvent être facturées.
 - o Si les formations peuvent être assurées à distance dans des conditions satisfaisantes : la convention est maintenue et continue d'être exécutée par les parties.
 - o Si les formations peuvent être reportées, la convention est suspendue mais non résiliée.
 - o Si les formations ne peuvent pas être reportées, alors le paiement de la partie de la formation qui aurait éventuellement été déjà été dispensée avant la situation de force majeure reste néanmoins acquis à l'organisme de formation.

Les critères applicables pour la mise en œuvre de ces modalités de remboursement se sont détaillés dans le document joint à la présente délibération.

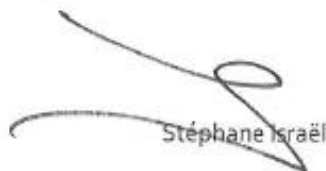
Pour ampliation



Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance

jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-10. Questions financières, budgétaires, comptables : refonte de la politique tarifaire du Cnam (suppression du droit de base)

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la suppression du droit de base de ses décisions tarifaires et le passage du coût crédit de 14€ à 30€ à compter de la rentrée 2020-2021. La politique d'exonération partielle adossée jusque-là sur le droit de base est alors supprimée. Les bénéficiaires de cette exonération partielle bénéficieront d'un accompagnement AIOA renforcé à compter de 2021-2021. La politique d'exonération totale reste maintenue selon les critères votés au conseil d'administration du 16 décembre 2009.

Fait à Paris, le - 3 JUL. 2020

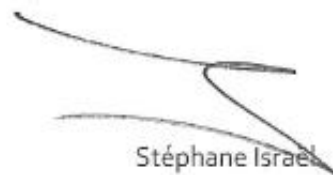
Pour ampliation



Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-11. Questions financières, budgétaires, comptables : répartition de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

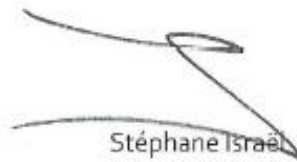
Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, donne un avis favorable à l'unanimité, d'une part, à l'utilisation de la taxe CVEC, versée à l'établissement, pour aider les étudiants en formation initiale en difficultés financières dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et, d'autre part, aux avis émis par la commission CVEC dans ce cadre.

Fait à Paris, le - 3 ~~juin~~ 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance

jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-12. : Questions financières, budgétaires, comptables : accès des stagiaires et apprentis à la restauration sociale de l'établissement

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité le dispositif de prise en charge financier supporté par l'établissement dans le cadre des prestations issues de l'exécution du marché de restauration sociale, tel qu'il est détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

Le montant de la subvention dédiée à la participation de l'établissement aux personnels et aux usagers dans le cadre des prestations de restauration sociale est augmenté de 38.107,50 euros sur un an, à périmètre constant.

Le présent dispositif est applicable à compter du 1^{er} septembre 2020.

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

Pour ampliation

Le président du conseil d'administration

Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6-1. Questions liées aux ressources humaines : proposition de création de six chaires par l'assemblée des chaires (avis conforme)

Après avoir pris connaissance des délibérations de l'assemblée des chaires du 24 juin 2020, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, rend un avis favorable à l'unanimité pour chacune des six propositions de l'assemblée de création de chaire, telles qu'elles figurent dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

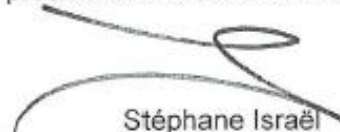
Pour ampliation



Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6-2. Transfert de supports d'emplois pour l'« INSEAC »

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité le transfert de quatre supports d'emplois – dont un de professeur des universités et trois de maîtres de conférences – ainsi que la masse salariale correspondante, de l'université d'Avignon vers le Conservatoire national des arts et métiers, conformément aux articles L. 712-3, L. 719-4 et L. 719-6 du Code de l'éducation.

Pour ampliation

Fait à Paris, le - 1 JUIL 2020

Le président du conseil d'administration

Stéphane Israel

Le Directeur général des services

DICHEL 20 JUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance

jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

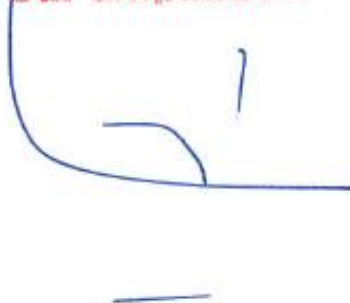
...

6-3. Questions liées aux ressources humaines : définition de critères pour projet de congé pédagogique

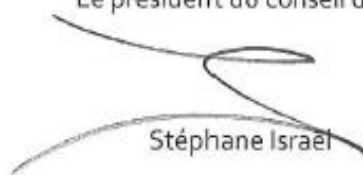
Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la définition de critères pour l'attribution de congé pour projet pédagogique, tels qu'ils figurent dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le - 3 JUL. 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services

Didier BOUCQUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

6-4. Questions liées aux ressources humaines : procédure d'attribution de l'éméritat

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la nouvelle procédure d'attribution de l'éméritat, en lieu et place de tout autre, telle qu'elle figure dans le document joint à la présente délibération.

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

Pour ampliation



Le Directeur général des services
Didier BOUCQUET

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israel

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

7-1. Projets immobiliers, conventions : engagement du Cnam dans le cadre du projet immobilier concernant l'Intechmer


Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la signature par M. l'administrateur général de l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux de l'Intechmer.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

**Le Directeur général des services
Didier COUQUET**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

7-2. Projets immobiliers, conventions : convention « Synergie II »

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la signature par M. l'administrateur général de la convention de cofinancement du bâtiment « Synergie II » telle que présentée.

Fait à Paris, le - 3 JUIL 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

7-3. Projets immobiliers, conventions : schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023 tel que présenté le 12 décembre 2019.

Fait à Paris, le - 3 JUL. 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

7-4. Projets immobiliers, conventions : convention « Ingénieurs 2000 »

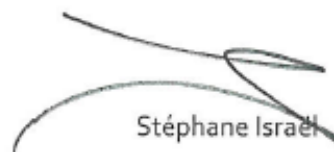
Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve à l'unanimité la signature par M. l'administrateur général de la convention « Ingénieurs 2000 » telle que présentée.

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

Pour ampliation



Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 25 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

8. Création d'une équipe de recherche « Sécurité & Défense »

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 25 juin 2020, approuve, par 26 voix « pour » et 2 abstentions, la création de l'équipe Sécurité & Défense. L'Annexe 1 Bis « Détail des entités relevant de la direction de la recherche » du règlement intérieur du Cnam, est modifié en conséquence.

Fait à Paris, le - 3 JUIL. 2020

Pour ampliation

Le Directeur général des services

Dimitri BOUCQUET

Le président du conseil d'administration

Stéphane Israël

Décision émanant de l'administration générale (AG)

Décision n° 2020-31 AG

Portant rectification d'erreurs matérielles dans les décisions n°2020-15 AG du 19 juin 2020 et n°2020-19 AG du 3 juillet 2020

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D.719-1 à D.719-40,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2020 du relatif à la durée de prolongation des mandats des représentants des élèves du conseil scientifique et du conseil des formations du Conservatoire national des arts et métiers pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n° 2020-15 AG du 19 juin 2020 portant proclamation des résultats du premier tour des élections des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n° 2020-19 AG du 3 juillet 2020 portant proclamation des résultats du second tour des élections des représentants des élèves au conseil des formations du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le procès-verbal rectificatif du scrutin du 2 juillet 2020 pour les élections des représentants des élèves au conseil des formations du Conservatoire national des arts et métiers (2nd tour),

DECIDE

Article 1er.- La décision n° 2020-15 AG du 19 juin 2020 est modifiée comme suit : dans la section relative aux résultats du scrutin concernant le renouvellement des représentants des élèves au conseil des formations, après les mots « suffrages exprimés », le chiffre « 17 » est remplacé par le chiffre « 16 ».

Article 2.- La décision n° 2020-19 AG du 3 juillet 2020 est modifiée comme suit : dans la section relative aux résultats du scrutin concernant le renouvellement des représentants des élèves au conseil des formations, après les mots « suffrages exprimés », le chiffre « 28 » est remplacé par le chiffre « 20 ».

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 8 juillet 2020

L'Administrateur général

Olivier FARON

Four l'administrateur général
et pour le cnam
Olivier FARON
Directeur général des services

Voies et délais de recours :

Conformément aux dispositions des articles D.719-39 du Code de l'éducation et 13 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers, les électeurs qui souhaitent contester la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que la proclamation des résultats du scrutin, peuvent former un recours auprès de la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours doit être adressé à :

**Monsieur le Président de la commission de contrôle des opérations électorales
du Conservatoire national des arts et métiers
Tribunal administratif de Paris
7, rue de Jouy
75181 PARIS CEDEX 04**

Conformément aux dispositions de l'article D.719-40 du Code de l'éducation, les électeurs peuvent, après avoir préalablement saisi la commission de contrôle des opérations électorales susmentionnée, invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris au plus tard le sixième jour suivant la décision de ladite commission de contrôle des opérations électorales.

**Délibérations émanant de l'assemblée des chaires du
mercredi 24 juin 2020**

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2. Organisation de délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial du Cnam

L'assemblée des chaires, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité les modalités qui suivent pour l'enregistrement et la conservation des débats ou des échanges ainsi que les modalités selon lesquelles des tiers peuvent être entendus par l'assemblée dans le cadre de l'organisation de délibérations à distance.

L'enregistrement de la visioconférence est assuré par la fonctionnalité correspondante de l'outil Teams d'Office 365 dont dispose le Cnam établissement public. L'activation de l'enregistrement est réalisée en début de séance par le président de l'instance concernée.


L'enregistrement est téléchargé et conservé dans un dossier informatique du service administratif spécifique à l'instance concernée. L'enregistrement est ensuite immédiatement supprimé de l'outil Teams par le président de l'instance concernée. La conservation de l'enregistrement dans le dossier informatique du service administratif spécifique à l'instance dure jusqu'à l'approbation du compte rendu de séance en résultant, ou de tout document qui en tient lieu.

Les débats et les échanges sont retranscrits par le secrétaire de séance.

Un tiers invité par le président de l'instance n'assiste via l'outil Teams qu'au point de l'ordre du jour qui le concerne. Son « *audition* » en séance peut être concrétisée au moyen d'une contribution écrite qui est portée à la connaissance des membres ; dans ce cas, le président veille à établir un contact direct avec ce tiers pour répondre en séance aux questions des membres.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le doyen de l'assemblée des chaires



Thierry de Montbrial

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3. Election du bureau de l'assemblée des chaires (président, vice-président, secrétaire)

L'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, élit son bureau parmi ses membres après appel à candidatures. Ont obtenu et sont élus :

- Marc Himbert, 57 voix « pour », 1 vote « blanc ou nul »
Élu président de l'assemblée au premier tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés
- Françoise Lamnabhi-Lagarigue, 58 voix « pour »
Élue vice-présidente de l'assemblée au premier tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés
- Laurent Cappelletti, 56 voix « pour », 2 votes « blanc ou nul »
Élu secrétaire de l'assemblée au premier tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour chacun de ces scrutins, 11 membres présents ou représentés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le doyen de l'assemblée des chaires



Thierry de Montbrial

Le président de l'assemblée des chaires



Marc Himbert

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4.1. Proposition de création d'une chaire

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné, et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition de création d'une chaire « *Économie des matières premières* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 juin 2020



Le président de l'assemblée des chaires

Marc Himbert

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

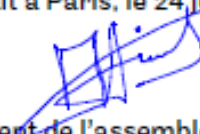
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4.2. Proposition de création d'une chaire

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné, et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition de création d'une chaire « *Matériaux avancés et procédés innovants* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 juin 2020



Le président de l'assemblée des chaires

Marc Himbert

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4.3. Proposition de création d'une chaire

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné, et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition de création d'une chaire « *Prévention des risques professionnels et environnementaux* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 juin 2020



Le président de l'assemblée des chaires

Marc Himbert

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4.4. Proposition de création d'une chaire

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné, et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition de création d'une chaire « *Transports, flux et mobilités durables* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le président de l'assemblée des chaires



Marc Himbert

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4.5. Proposition de création d'une chaire

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné, et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition de création d'une chaire « *Politique publique territoriale* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le président de l'assemblée des chaires



Marc Himbert

ASSEMBLÉE DES CHAIRES

Séance plénière à distance
Mercredi 24 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4.6. Proposition de création d'une chaire

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné, et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 24 juin 2020, approuve à l'unanimité la proposition de création d'une chaire « *Handicap, participation sociale et citoyenneté* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Le président de l'assemblée des chaires



Marc Himbert